CONCLUSION

L'auteur [de l'ouvrage] – que Dieu lui accorde la vigilance de Sa présence et, par Sa faveur, couronne ses efforts de succès – affirme :

Par l'assistance de Dieu, ce recueil a atteint l'objectif que je m'étais fixé. Par Sa grâce, les lecteurs éclairés et avisés pourront contempler les merveilles qu'il referme. Il est porteur de réjouissance pour les yeux des amoureux et le cœur des adorateurs sincères sera pénétré par la quiétude. [Pour clôturer ce recueil] il m'a semblé opportun de mentionner ici la supplication maîtresse du pardon (*sayyid al-istiġfār*) qui nous a été transmise par l'Élu, le distingué, que Dieu prie pour lui, pour sa famille et ses vertueux Compagnons. Je la mentionnerai avec une chaine de transmission authentique continue et qui me relie au Prophète ﷺ, en implorant Dieu de joindre fermement mon lien au sien, de m'accorder la béatitude suprême en m'assurant une vie au service de sa Tradition et à la quête de celle-ci. C'est en me fortifiant par le secours de Dieu et m'en abandonnant en pleine confiance à Lui que je déclare :

Mon maître, l'imam, le sceau des mémorisateurs, le serviteur de la Sunna, Abū al-ʿAbbās Zayn al-Dīn Aḥmad b. Aḥmad b. ʿAbd al-Laṭīf al-Šarǧī (que Dieu lui fasse miséricorde et se charge de le rétribuer, pour moi, de la meilleure des manières) – devant qui j'ai lu [le hadith], en l'an 886 [de l'Hégire], dans sa demeure située à Zabid (que Dieu le Très-Haut la sauvegarde) – m'a informé que son maître, l'imam, le mémorisateur Nafīs al-Dīn Abū al-Rabīʿ Sulaymān b. Ibrāhīm b. ʿUmar al-ʿAlawī (que Dieu lui fasse miséricorde) – l'a juste autorisé [à transmettre le hadith si tant est qu'] il ne l'ait pas entendu [directement de lui] dans la ville de Taïz [au Yémen] en l'an 823 [de l'Hégire] – lequel l'a informé que son maitre, l'imam, le mémorisateur, Šaraf al-Dīn, maître des traditionnistes, Mūsā b. Murrī b. ʿAlī le damascène, plus connu sous le nom d'al-Ġazūlī, auprès de qui il a lu [le hadith] en l'an 795, lequel a dit : notre maître, l'imam et grand traditionniste (*musnid*), Abū al-ʿAbbās Aḥmad b. Abī Ṭālib al-Ḥaǧǧār al-Ṣāliḥī a reçu [le hadith] alors qu'il le récitait en l'an 725, lequel a dit l'avoir reçu de son maître vertueux Abū ʿAbd Allāh al-Ḥusayn b. al-Mubārak b. Muḥammad b. Yaḥyā b. al-Zabīdī al-Baġdādī en l'écoutant en sa présence en l'an 630, lequel a dit en avoir été informé par l'imam, le mémorisateur, Abū al-Waqt ʿAbd al-Awwal b. ʿIsā b. Šuʿayb al-Siǧrī, le soufi, en l'écoutant durant le mois de ṣafar de l'an 553, lequel l'a reçu du maître, l'imam Abū al-Ḥasan ʿAbd al-Raḥmān b. Muḥammad b. al-Muẓaffar al-Dāwūdī al-Būšanǧī alors qu'il l'écoutait en l'an 445, lequel l'a informé l'avoir reçu de l'imam Abū Muḥammad b. ʿAbd Allāh b. Aḥmad b. Ḥammūyya al-Hammūnī al-Saraḫsī en l'écoutant le lire durant le mois de ṣafar de l'an 381, celui-ci l'a informé que l'imam Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. Yūsuf b. Maṭar b. Ṣāliḥ b. Mubaššir b. Ibrāhīm al-Firabrī le lui a transmis oralement en l'an 315 ou 316, lequel déclare l'avoir reçu de l'imam, le grand mémorisateur le maître des mémorisateurs de l'Islam, Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. Ismāʿīl b. Ibrāhīm b. al-Muġīra al-Ǧuʿfī al-Buḫārī (que Dieu lui fasse miséricorde), oralement à deux occasions – une fois à Firabr en l'an 248 et une autre à Buḫārā en l'an 252 –, ce dernier a dit l'avoir reçu d'Abū Maʿmar qui lui a rapporté que ʿAbd al-Wāriṯ l'a informé qu'al-Ḥusayn lui a transmis que ʿAbd Allāh b. Burayda l'a informé que

Mubaššir b. Kaʿb al-ʿAdawī lui a transmis que Šaddād b. Aws (que Dieu l'agrée) a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « La supplication maîtresse du pardon (*sayyid al-istiġfār*) consiste à dire : "Mon Dieu ! Tu es mon Seigneur, il n'est de divinité que Toi ! Tu m'as créé et je suis Ton serviteur. Je resterais autant que faire se peut fidèle à Ton pacte et à Ta promesse. En Toi je me réfugie contre le mal que j'ai commis. Je reconnais Tes faveurs à mon égard, et je reconnais mon péché : pardonne-moi donc, car certes, nul autre que Toi ne pardonne les péchés !" » [Puis] il ajouta : « Quiconque prononcera ces paroles avec conviction au cours de la journée et mourra ce jour avant la tombée de la nuit sera parmi les gens du Paradis. De même, quiconque les prononcera au cours de la nuit avec conviction puis mourra avant le lever du jour fera partie des gens du Paradis. »

C'est par cette même chaine de transmission remontant à l'imam Abū ʿAbd Allāh al-Buḫārī (que Dieu lui fasse miséricorde) que j'ai rapporté l'ensemble des traditions authentiques figurant dans son recueil, que j'ai lu à mon maître précédemment mentionné (que Dieu lui fasse miséricorde). J'ai lu en sa présence les livres dont certains de leurs hadiths sont rapportés dans cet ouvrage, à l'exception du *Ṣaḥīḥ* d'al-Buḫārī, du *Ṣaḥīḥ* de l'imam Muslim b. al-Ḥaǧǧāǧ al-Qušayrī, du *Muwaṭṭaʾ* du grand imam, l'imam de Médine (*dār al-hiǧra*), Abū ʿAbd Allāh Mālik b. Anas al-Aṣbaḥī, des *Sunan* de l'imam Abū ʿAbd al-Raḥmān Aḥmad b. Šuʿayb al-Nasāʾī, du livre *ʿAmal al-yawm wa al-laylah* l'œuvre du mémorisateur Abū Bakr Muḥammad b. Isḥāq al-Sunnī (que Dieu leur fasse miséricorde à tous) ainsi que d'autres [ouvrages].

Par ailleurs, il m'a autorisé (que Dieu lui fasse miséricorde) à transmettre de sa part l'ensemble des recueils de hadiths ainsi que l'ensemble des œuvres qu'il a rédigées et qu'il relate dans les disciplines liées au savoir utile. Par la grâce de Dieu le Très-Haut, j'ai également eu, en plus de lui, de nombreux maîtres, plus d'une vingtaine. Je ne les ai pas mentionnés afin de rester concis et de ne pas lasser les lecteurs par trop d'informations.

À Dieu reviennent les louanges et la grâce pour m'avoir accordé Ses insignes faveurs et qu'Il me récompense de Sa bonté et de Sa bienfaisance parfaites. Mon Dieu ! Nous sollicitons de Ta part un repentir sincère, des œuvres pieuses, l'accessibilité aux actes salutaires, la guidée vers les actions méritoires et bénéfiques. [Nous Te demandons] également de bénir nos actions et d'accepter celles qui sont vertueuses, de nous permettre de conclure [nos vies] dans le bien, de nous traiter avec Ta subtile bienveillance dans toutes les situations. Louange à Dieu qui nous a montré la voie [pour la rédaction] de ce livre, alors que nous n'aurions pu nous guider nous-mêmes si Dieu ne nous avait pas guidés.

Mon Dieu ! Prie et salue notre maître Muḥammad, le Prophète natif (*ummī*), ainsi que la famille de Muḥammad, ses épouses et sa descendance, comme Tu as prié pour Ibrāhīm et la famille d'Ibrāhīm ; et bénis la famille de Muḥammad, le Prophète natif, ainsi que la famille de Muḥammad, ses épouses et sa descendance, comme Tu as béni Ibrāhīm et la famille d'Ibrāhīm. Dans tout l'univers, Tu es certes digne de louanges et de gloire. Couronne [nos vies] par le bien, amende toutes nos affaires tant religieuses que mondaines et eschatologiques, ainsi que tout ce que nous entreprenons et tout ce dont nous nous détournons. [Mon Dieu] sois pour nous un

protecteur dans tous nos états et réalise tout cela pour nos parents, nos savants, nos bien-aimés, nos frères, nos amis, ainsi que pour ceux qui ont sollicité nos supplications, ceux qui se sont montrés bienfaisants à notre égard, et, enfin, l'ensemble des musulmans. Amīn, ô Seigneur des Univers !
Dieu nous suffit, et quel excellent garant ! Il n'est de [capacité au] changement et de puissance qu'en Dieu, le Très-Haut, le Grandiose.

[Pour finir], l'auteur – que Dieu lui facilite l'accès aux œuvres salutaires et couronne sa vie par le bien, a dit : « J'ai achevé la rédaction [de cet ouvrage] au début du mois de Rabīʿ al-awwal de l'an 893 dans la ville de Zabīd (que Dieu la protège). Louange à Dieu qui permet par Sa grâce de parachever les bonnes actions. »

La copie de ce livre a été possible avec l'assistance du Souverain et du Gracieux Donateur, dont la rédaction a été achevée un vendredi, au début du mois béni de Muḥarram de l'an 918.